

Bulletin consultable en ligne
www.mairie-varennnes-89.com/



BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 17

ANNEE : 2019

Mois : septembre

Le mot de l'adjointe

Sommaire :



Le mot de l'adjointe p. 1

Informations générales et administratives p. 1

Vie de la commune p. 2 et 3

La parole est aux associations p. 3 et 4

**Une page histoire :
L'électrification de
Varennnes dans les
années 20
p. 5 et 6**

Le rôle des élus est souvent de rappeler et faire respecter les règles, et cela dans le but de faciliter la bonne entente entre concitoyens. Lorsque nous nous retrouvons pour préparer le bulletin municipal nous nous faisons régulièrement la remarque que certains sujets reviennent : les bruits entre voisins, les poubelles oubliées au square, au bord des routes, les chiens qui rodent, qui aboient etc.

Pour autant, il ne faut pas oublier tous les petits gestes de nos administrés qui participent au bien vivre ensemble. Merci à ceux qui ramasse systématiquement les crottes de leur chien en promenade, qui arrosent les fleurs de la commune, qui emportent dans leur propre poubelle les déchets que d'autres ont laissés, merci à ceux qui vont voir la personne âgée ou malade pour prendre des nouvelles, merci à tous ceux qui donnent leur temps, prêtent leur matériel et participent à la vie de la commune sans demander quoi que ce soit en retour.

Un simple sourire au détour d'une promenade permet de rendre plus heureux celui qu'on croise.

La bienveillance aussi doit être mise en lumière.

Bonne rentrée à tous

Informations générales et administratives

Formalités administratives...

Recensement obligatoire à 16 ans

Tous les garçons et les filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire. C'est une obligation légale. La Mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il vous faudra conserver précieusement. En effet elle vous sera demandée à chaque inscription à un examen ou concours (CAP, BEP, BAC, permis de conduire ;...)

Inscriptions sur les listes électorales



Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains.

Si vous voulez participer à cette échéance électorale vous devez être inscrit sur les listes électorales. Attention donc pour les nouveaux résidents, **vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour venir vous inscrire en mairie.**

Le point sur les travaux

Des travaux en cours...

En levant la tête, vous pourrez vous apercevoir que les paratonnerres au-dessus de l'église et l'école ont été changés. Ils n'étaient plus aux normes et il devenait nécessaire de renforcer la protection. L'entreprise Protibat basée en Alsace a réalisé les travaux début août pour un montant de 19597,20 €

L'incendie de la maison au 14 de la Grande Rue, le 4 juin dernier, a nécessité des travaux et la fermeture partielle de la circulation pour la sécurisation du site. Un expert a été mandaté par le tribunal administratif suite à l'arrêté de péril pris au lendemain du sinistre. Cet expert a décidé que le propriétaire devait procéder à l'arasement partiel de l'habitation par une entreprise agréée avant le 31 juillet. Passée cette date butoir, il incombait à la mairie de prendre le relai et l'entreprise Michel moins disante, a été retenue pour réaliser ces travaux. La commune s'est donc engagée financièrement à hauteur de 12 840 €, pour procéder à ces travaux. En retour, le propriétaire des lieux a pris l'engagement de rembourser cette dette à la commune.

Cette année, avec l'acquisition de la désherbeuse à eau chaude nous avons pu gérer de manière plus autonome le désherbage. Rappelons que l'année dernière les passages étaient contraints par la location donc la disponibilité du matériel.

Notre nouvel outil a donné entière satisfaction. Il permet un gain de temps, une amélioration des conditions de travail de l'employé communal, eu égard à la pénibilité du désherbage manuel. Et surtout il a permis de maintenir les rues propres. Certains espaces végétalisés sont laissés en friche plus longtemps mais la Grande rue et les trottoirs gravillonnés sont entretenus. Ce désherbage a nécessité 168 heures de travail et notre employé communal a tout de même parcouru 90 km ! A noter aussi, et c'est un point de satisfaction que de faire école, car de nombreux élus des collectivités environnantes s'arrêtent, intéressés par le matériel. Nous percevons prochainement le solde de la subvention de l'agence de l'eau.



La place de l'église n'est pas tout à fait terminée. Il reste l'habillage végétal de la palissade et l'aménagement paysager. L'entreprise missionnée pour cette tâche devrait intervenir dans l'automne. Nous avons préféré différer cet aménagement et bien nous en a pris : la sécheresse aurait eu raison des plantations.

Les travaux à venir

Nous sommes en attente de la validation du dossier concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PME) du City stade. Dès que la commission aura donné son aval, les travaux pour la création d'une rampe d'accès seront réalisés. A noter que nous déplorons, à plusieurs reprises, des actes d'incivilités : par deux fois, les mailles du filet des buts ont été entaillées au couteau. C'est un peu triste de voir le matériel dégradé par les propres usagers de ces équipements.

Le dernier chantier du mandat va débuter dans les prochains jours : il s'agit de l'aménagement du lotissement dont le nom reste encore à déterminer : les « Hauts de Varennes » semble pour l'instant remporter l'adhésion. Si vous avez une proposition, n'hésitez pas à nous en faire part.

Les travaux devraient s'étendre sur la fin de l'année 2019 : malgré un peu de retard, l'objectif qui était de terminer l'opération avant la fin du mandat devrait être atteint. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'avancement de cette opération dans le prochain bulletin.

La rentrée scolaire

niveau	Effectifs de la classe	Effectifs provenant de Varennes
petite et moyenne section	24 (18+6)	4
Moyenne et grande section	24 (18+6)	4
Grande section CP	23 (14+9)	5
CP / CE1	19 (11+9)	3
CE1 / CE2	23 (10+13)	3
CE2 / CM1 (Varennes)	23 (7+16)	8
CM1 / CM2	29 (24+5)	3



La rentrée s'est bien déroulée. Le RPI accueille 165 élèves au total : c'est donc 14 de moins que l'année dernière. Les effectifs de Varennes suivent cette baisse avec 30 élèves.

Cette année encore le service de bus du midi a été maintenu entre Méré Varennes et Ligny. La commune de Ligny a fait le choix de supprimer la ligne qui desservait les Près du Bois et Lordonnois le midi. Compte tenu de la baisse de la fréquentation de ce service les élus du SIVOS débattent de ce point au printemps. Il convient en effet de se demander si le coût du transport pour un nombre limité d'usagers est pertinent d'autant que la cantine assure un repas aux élèves sur place.



L'équipe municipale tient à saluer une nouvelle fois la qualité du travail de toute l'équipe du RPI et notamment en ce qui concerne Varennes, Maître Arnaud Dubois qui a conduit un projet de court métrage l'année passée. Un tel projet est d'un grand profit pédagogique pour les élèves ; il est aussi le fruit d'un investissement très conséquent de l'enseignant.

Un grand bravo donc pour cette engagement et cette réussite récompensée par le prix de l'humour au festival départemental du court métrage Court 89, organisé par le réseau CANOPé et le collège de Charny qui a eu lieu à Auxerre le 6 juin dernier.

Un point sur la sécheresse

La sécheresse n'est pas sans avoir des conséquences. Parmi elles, des mouvements de terrain et des fissures dans les maisons. Un seul cas nous a été rapporté pour l'instant. N'hésitez pas à vous manifester si tel était le cas afin que nous puissions centraliser ce type d'information.

Rappelons que nous sommes en situation de crise depuis le 9 septembre et qu'à ce titre, l'arrosage est désormais interdit.

La parole est aux associations

US Varennes Après la bonne saison 2018-2019 : maintien de l'équipe 1^{ère} en D1 et l'équipe C en D4, montée de l'équipe B en D2. Le gros point positif est que l'US Varennes a remporté le challenge de la sportivité du foot amateur. A noter aussi le très bon résultat des U18 de l'entente Varennes Serein qui termine champion de l'Yonne. Seules fausses notes : les éliminations rapides en coupe de France et coupe de l'Yonne

Saison 2018-2019 : Les footballeurs ont retrouvé le chemin des terrains de foot début août. Trois équipes séniors seront engagées dans divers championnats. En ce qui concerne les jeunes, toutes les équipes sont en entente avec l'AS Serein à part les U18 qui seront en entente avec Tonnerre. Les inscriptions sont toujours en cours et seront prises toute l'année à partir de 5 ans révolus. Petite nouveauté cette année, le club accueille un apprenti (Victor Fernandes de Araujo) qui vient de commencer une formation BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Education et Sport)

Jours et horaires entrainements :

- U6-U7 / U8-U9 / U10-U11 : le mercredi de 15h30 à 17h
- U14-U15 : mardi et jeudis de 18h30 à 20 h
- U12-U13 : mercredi de 17h15 à 19 h
- Séniors : mardi et vendredi de 19 h à 20h45

Date à retenir : soirée choucroute, le 30 novembre 2019

Contacts : Président Gilbert Cunéaz (06 72 26 85 47)

Référent programme éducatif : Benjamin Bougault 06 14 09 91 17

Le Président, Gilbert Cunéaz



Le comité des fêtes

Bonjour à tous,

Cette année encore, Varennes, en fêtes s'est déroulé dans la joie, le jeu, la bonne humeur, la convivialité, la chaleur et la gourmandise.

De nombreux enfants ont pratiqué les différents ateliers de jeux proposés, des plus petits aux plus grands. Les adultes n'étaient pas en reste avec, pour eux aussi de quoi occuper dans le jeu, une partie de l'après-midi. Je remercie les pongistes du club de Varennes pour leur initiation au ping-pong qui a trouvé ses adeptes.

Grand succès aussi de la tombola, particulièrement fournie en beaux lots. Je remercie les entreprises et artisans Varennois pour leur contribution.

Et puis vous n'êtes pas resté indifférent au groupe OUT OFF THE WOOD qui a assuré le concert en soirée. Quel plaisir de retrouver Xavier Clergeot bassiste du groupe ici, à Varennes !

Une belle réussite, merci aux bénévoles sans qui cela ne serai pas réalisable.

A noter les prochaines manifestations :

- **La randonnée d'automne le dimanche 13 octobre**

- **La foire aux jouets et matériels de puériculture le dimanche**

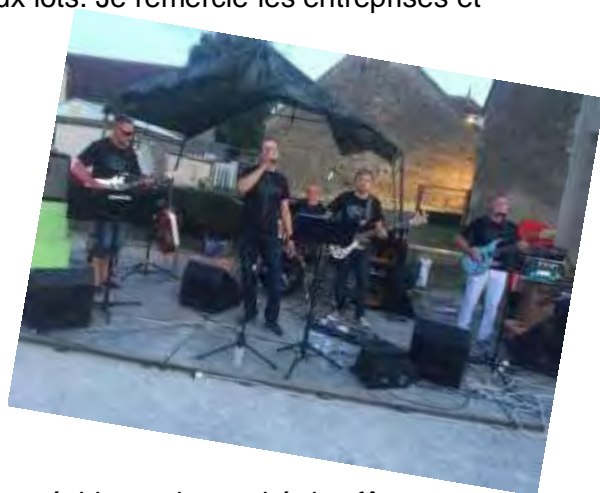
17 novembre, pensez à vous inscrire dès maintenant

03.86.47.43.25. Je vous rappelle, les places sont limitées, réservations à la table (1m20 et 1m80). Vous avez la priorité jusqu'au 15 octobre, alors profitez-en !

- **Le char de Noël, le dimanche 15 décembre.**

Au plaisir de vous divertir

Gaëlle Bogureau, présidente du comité des fêtes



Ecole de Varennes

Cette année, l'école accueille une classe de CE2/CM1. Elle compte 23 élèves : 16 CM1 et 7 CE2.



Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h.
L'accueil et la sortie se font à l'arrière de l'école.

Activités

Voici les activités qui seront menées cette année :

Fête de Noël : le vendredi 13 décembre. Comme les années précédentes, la fête se déroulera en deux parties : la partie des enfants puis celle des adultes. La soirée se terminera avec la traditionnelle tombola de Noël.

Carnaval : le 21 février au matin. Les élèves déguisés parcourront les rues du village pour offrir des crêpes aux habitants.

Kermesse : le 7 juin à Varennes.

Méchoui : Le 27 juin à Méré.

Voyage scolaire

Il aura lieu cette année en Touraine, du 16 au 19 juin 2020.

Projet cinéma

Merci aux personnes qui sont venues assister à la projection du film réalisé par les élèves le 21 juin dernier.

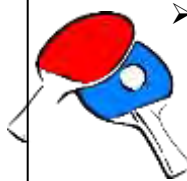
Arnaud Dubois

Varennes Tennis de table

Varennes Tennis de table a pris un coup de jeune grâce à une entente cordiale avec le Président de l'US Varennes Gilbert Cunéaz quant à l'utilisation du créneau du mercredi après-midi au gymnase de Ligny le Châtel. Mais aussi grâce au dévouement de bénévoles du club dont Jérémie Gillet qui gère les entrainements, nous avons pu ouvrir une « section jeunes » (8-14 ans). Dès la première session 5 jeunes se sont inscrits et reviennent de manière assidue, d'autres demandes sont en cours. Des parents accompagnants nous ont d'ailleurs rejoints pour les entrainements seniors.

En championnat, nous avons inscrits 5 équipe de 2^e division à la promotion excellence et grâce à notre effectif qui s'est étoffé, nous avons pu constituer des équipes de remplaçants ce qui est ni plus dans la compétition avec 19 matchs officiels sur la saison. Nous abordons donc cette reprise plus motivés que jamais et l'affluence à nos entrainements contribue à nous encourager. Rappel des horaires d'entrainement :

- Mercredi 18h 15 à 19 h 15 pour les 8 / 14 ans
- Mercredi 20 h 30 à 22h30 pour tous les autres licenciés



Le Président, Francis Parent

Une page d'histoire : L'électrification de Varennes dans les années 20

2019, l'heure est au changement De compteur. L'occasion d'explorer une nouvelle page de l'histoire de Varennes : celle de l'électrification du village. Les Historiens s'accordent à dire que l'homme du début du XXe siècle est plus proche de nos ancêtres du Néolithique (vers 3 000 av. J.-C en Europe occidentale) que de nous-même. Imaginez en effet vivre sans électricité.... Donc sans frigo, sans lave-linge, vaisselle, sans TV, radio, ordinateur. Mais aussi sans éclairage !

Comme à l'habitude nous avons utilisé les comptes rendus des Conseils municipaux et chercher à resituer la petite histoire de Varennes dans un contexte plus large. Pour ce faire l'histoire de l'électrification rurale de l'Yonne de 1881 à 2013, de J.-C. Guillaume, édité par le SDEY, est une source précieuse à laquelle nous avons emprunté. Les plus curieux pourront y trouver une mine d'information. Cet ouvrage est disponible sur consultation, à la mairie.

C'est en 1922 que la commune décide de se lancer dans ce projet d'électrification du village. Lors de la session du 3 septembre de cette année, « le Maire expose que les habitants de la région demandent avec insistance l'énergie électrique pour leurs besoins agricoles ». Le Conseil municipal demande l'aide du génie rural pour l'étude du projet, sollicite une subvention et accepte un regroupement de communes intéressées dans un syndicat : Villiers Vineux, Percey, Dyé, Carisey, Bernouil, Méré, Butteaux, Soumaintrain, Jaulges, Chéu et les Croûtes. Lors de la séance du 1^{er} décembre 1922, ce regroupement apparaît sous le terme « syndicat provisoire d'étude des communes intéressées de la vallée du Serein », signe d'une réorientation géographique du projet. Lors de la séance du 17 juin 1923 la zone géographique est fixée : elle s'étend des communes de Lichères près Aigremont au Sud, jusqu'à Rouvray Héry et Hauterive au Nord. A l'Ouest Quesnes, Bleigny le Carreau et Villeneuve Saint Salves. Varennes adhère alors à ce syndicat en formation qui va prendre le nom de « Syndicat intercommunal pour l'électrification nord de la vallée du Serein » et dont le siège sera fixé à Ligny le Châtel.

« L'électricité est appelée à transformer la vie rurale, soit par la lumière, le premier des instruments de travail, soit par l'énergie qui est appelée à multiplier les rendements, soit enfin par le transport de la force motrice à domicile qui, en reconstituant les petits métiers d'autrefois rendra à nos cultivateurs la main d'oeuvre dont ils ont besoin ».

Débats au Sénat, JORF, 11 juillet 1923.

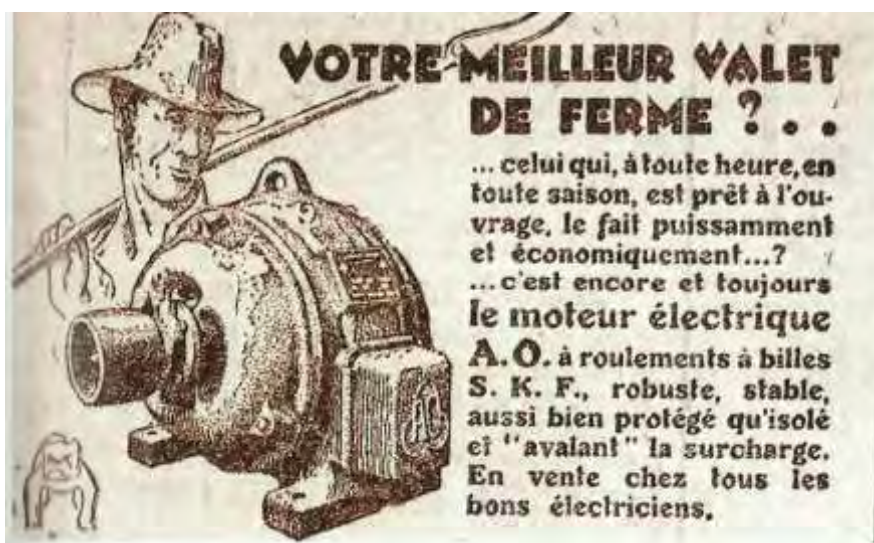
« Déclaration du ministère de l'agriculture, 1923, *Histoire de l'électrification rurale de l'Yonne 1881-2013*

Plusieurs sociétés ou entrepreneurs se manifestent pour obtenir la concession de la distribution d'électricité. Avec dans chaque cas un cadre géographique différent : en janvier 1924, la société d'étude des chutes de la Cure et des chemins de fer électrique de l'Yonne sollicite la concession par l'Etat avec déclaration d'utilité publique, d'une distribution d'énergie électrique sur tout le territoire des départements de l'Yonne et de la Nièvre avec extension vers Châtillon sur Seine et Langres. Une autre société d'énergie de Seine et Yonne sollicite également une concession en décembre 1924 mais pour un territoire différent : Yonne et une partie de la Côte d'or.

Dans les deux cas, le Conseil municipal, à la demande du Préfet, délibère favorablement avec cette réserve expresse : « que le tarif de vente du courant à haute tension soient les tarifs fixés par le projet soumis au Conseil municipal, c'est-à-dire les tarifs de l'énergie hydraulique ». Enfin en mars 1925 c'est au tour d'un industriel de Dijon, Antoine Laffay, de se porter sur les rangs pour une distribution dans le Nord Est du département. M Laffay, ingénieur électricien à Dijon, au 31 rue Bossuet sollicite à nouveau une concession au syndicat. Une dernière société est mentionnée en janvier 1931 : il s'agit de la société « Yonne Lumière », qui semble correspondre à l'entrepreneur précédent : leur siège social est à la même adresse, au 31 rue Bossuet, à Dijon. Cette société reçoit un avis défavorable compte tenu des compensations à apporter à la concession.

Les statuts du syndicat précédemment mentionné prévoient une contribution des communes à la réalisation du réseau haute tension « pour une part proportionnelle à la population effectivement desservie. Les dépenses relatives à la construction du réseau basse tension, y compris le poste de transformation restent à la charge de chaque commune. » Le montant de cette opération annoncé par le Maire lors de cette session, le 28 mars 1926, s'élèvera au maximum à 89 400 francs. Il sera en réalité ramené à 87 220 francs (session du 25 juillet 1926). Prudent, le Conseil municipal vote une « imposition extraordinaire de 234 centimes 61 à titre de garantie purement éventuelle, lesquels centimes ne seront remis en recouvrement qu'en cas d'insuffisance des autres garanties représentées par les recettes du syndicat. » A ces investissements s'ajoute le montant de l'éclairage public soit 4 3898,75 francs, voté le 25 mars 1928. L'emprunt au Crédit foncier de France fera finalement l'objet d'un remboursement anticipé pour la somme de 69 482,90 Francs en janvier 1930.

Les travaux commencent en 1928 : lors de la session du 5 mai, le Maire présente alors aux conseillers le plan de piquetage des réseaux basse tension. Des corrections sont apportées et les notes de la séance mentionnent le poids de cuivre utilisé pour l'opération : 550,9 kg !



Publicité des ateliers d'Orléans, le paysan de l'Yonne, 22 juin 1929
Histoire de l'électrification rurale de l'Yonne 1881-2013

A Varennes comme partout dans le département et en France, les années d'après-guerre sont celles de l'électrification massive des campagnes : elles ont payé le prix lourd de la guerre dans une société encore majoritairement rurale et paysanne. Contrairement à nos

voisins européens, la population urbaine représente encore moins de 50% de la population jusque dans les années 30 en France. Dans l'Yonne, 474 communes de moins de 1000 habitants rassemblent 74,3 % de la population du département commune soit 272 000 personnes.

Les besoins en électricité sont multiples : C'est tout d'abord la mécanisation des travaux agricoles pour pallier la forte baisse des effectifs de main d'œuvre agricole due à la guerre et à l'exode rural : faire fonctionner les pompes de relevage, la traite, le battage. C'est aussi apporter plus de confort dans les campagnes qui permettrait peut être, du point de vue des élus, de freiner cet exode rural, toujours vécu comme un déclin par ceux qui restent. Entre les villes inondées de lumières et le monde rural encore enfermé dans la nuit au rythme des saisons, la différence est grande. Tous les « poilus » qui ont quittés leur monde clos en ont pris conscience.

A partir de 1922, l'explosion de concessions communales et de la création de syndicats intercommunaux témoigne de ces aspirations légitimes. Le cas de Varennes n'est donc pas original. Mais les délibérations reflètent bien les aspirations de l'époque et notamment le souci des élus, nous l'avons dit, d'enrayer l'exode rural. Sur ce point d'ailleurs la désillusion sera grande. Il n'en n'est pas autrement aujourd'hui où l'arrivée du haut débit internet est vécu comme un espoir de revitalisation des campagnes.

« Avec 1 kWh, on peut dans les travaux de la ferme : couvrir 250 œufs, tondre 5 chevaux ou 25 moutons, labourer un are à 30 cm [...] irriguer un hectare pendant 24 h à 3,50 m d'élévation [...] traire à la machine 20 vaches, écrémer 400 litres de lait, baratter 1000 litres de crème [...] affuter 200 sections de faucheuse, hacher 500 kg de paille, mélanger 500 kg d'engrais. »

Le paysan de l'Yonne, 1^{er} novembre 1930

Histoire de l'électrification rurale de l'Yonne 1881-2013